

MAC APS ASD

Acteur Prévention Secours Aide et
Soin à Domicile

**SECTEUR ASD – AIDE ET SOIN A LA
PERSONNE**



Nathalie VAN CELST
AMN CONSEIL ET FORMATION

FORMATION
MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES
ACTEUR PREVENTION SECOURS AIDE ET SOINS A DOMICILE
MAC APS ASD

(Durée : 2 jours (14 heures))

Public

Tout personnel travaillant dans le secteur de l'aide et des soins à domicile titulaires d'un certificat d'APS ASD

Prérequis

Titulaire du certificat APS ASD de moins de 24 mois.

Objectifs

- Être acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'APS dans sa structure
- Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi
- Intervenir face à une situation d'accident du travail

Contenu

- **Domaine de la prévention**
 - Situer son rôle d'acteur de la prévention dans sa structure.
 - Les risques liés au travail à domicile, définitions et facteurs déterminants.
 - Repérer les situations dangereuses liées à son activité physique dans le contexte relationnel.
 - Repérer les situations à risques liées à l'activité physique en utilisant les connaissances du corps humain.
 - Proposer des améliorations.
 - Alerter la hiérarchie
 - Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi
- **Domaine du secours**
 - Situer le cadre juridique de son intervention.
 - Réaliser une protection adaptée.
 - Examiner la victime avant et pour mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
 - Faire alerter ou alerter.
 - Secourir la victime de manière appropriée.

Méthodes et outils

La formation alterne exposés théoriques, études de cas issues de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation des différentes méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession et s'appuie sur un plan d'action personnalisé.

Mode de validation

Un certificat d'APS ASD est délivré par l'intermédiaire d'AMN CONSEIL ET FORMATION aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et satisfait aux épreuves d'évaluation certificatives.

Pour conserver sa certification, l'APS ASD doit participer à une formation de « Maintien et actualisation des compétences » (MAC) d'une durée de 14h (2j) par période de 24 mois.

Modalités de la formation

Face à face pédagogique : 14 heures (2jours).

Effectif : de 4 à 10 stagiaires.

Intervenant

L'encadrement de la formation est assuré par un formateur APS ASD certifié par le réseau prévention.

PROGRAMME DE FORMATION MAC APS ASD

JOUR 1	
9h00 – 12h30	Ouverture de la formation Présentation du formateur, des stagiaires, recueil des attentes Objectifs de la formation Retour d'expérience Les nouveautés du dispositif ECDC1 DC2
13h30 – 17h00	Mise en œuvre d'un accompagnement à la mobilité Préparation aux épreuves certificatives DC3
JOUR 2	
9h00 – 12h30	ECDC3
13h30 – 17h00	ECDC4 Bilan de fin de formation

AMN Conseil et Formation

19 rue Copernic - 13200 ARLES

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - www.amn-conseil-formation.fr